



Total

Mars 2021

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » à la solution « Offre hybride solaire - Rite foods »

EY & Associés



Total

Mars 2021

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » à la solution « Offre hybride solaire - Rite foods »

A la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons effectué des travaux visant à exprimer l'assurance raisonnable que la solution « Offre hybride solaire - Rite foods », dont la description figure sur le site www.total.com¹ et dans la fiche externe en date du 17 mars 2021, a obtenu le label « Total Ecosolutions » conformément au référentiel « Total Ecosolutions » version 7 du 11 janvier 2021 (ci-après dénommé « le Référentiel ») ; ce Référentiel, téléchargeable sur le site www.total.com¹, a été établi sur la base des normes ISO 14020 et ISO 14021 et a fait l'objet d'une revue externe préliminaire qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport indépendant sur sa conception, rapport également consultable sur www.total.com¹.

Nos travaux ont été menés conformément au standard international ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) de l'IFAC (International Federation of Accountants). Il appartient à la société Total de mettre régulièrement à jour le Référentiel, d'en assurer la mise à disposition auprès des utilisateurs internes et des tiers, et d'appliquer le Référentiel. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une opinion sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » à la solution « Offre hybride solaire - Rite foods ».

Nature et étendue des travaux

Pour exprimer notre opinion, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons apprécié la cohérence, la précision, la clarté, l'objectivité, le caractère exhaustif et la pertinence du Référentiel et des éléments du dossier-type d'attribution de label des produits et services « Total Ecosolutions ».

¹ Adresse exacte : www.ecosolutions.total.com

- Nous avons conduit des entretiens avec les personnes en charge de l'élaboration du dossier d'attribution du label, analysé la documentation disponible visant à justifier les méthodes d'évaluation de l'impact global sur l'environnement et de la comparaison avec le service de référence. Nous avons également examiné les comptes rendus et validations du comité de labellisation et du comité de direction « Total Ecosolutions » afin d'identifier les éventuels risques d'écart par rapport au processus d'attribution de label défini dans le Référentiel. Cependant, le périmètre des travaux n'inclut pas la vérification des données sources utilisées pour les calculs.

Ces travaux ont été réalisés par nos équipes spécialisées en matière d'environnement et de développement durable.

Informations ou explications


- Le Référentiel vise à définir les règles d'attribution du label « Total Ecosolutions », l'organisation et les responsabilités, les modalités d'évaluation du niveau de performance environnementale, de vérification de la conformité au Référentiel, de communication interne et externe ainsi que les règles de gestion de la documentation, conformément aux exigences des normes ISO 14020 et ISO 14021.
- La solution « Offre hybride solaire - Rite foods » est une centrale solaire au sol hybridée aux générateurs de l'usine de Rite foods située au Lagos (Nigéria) et non reliée au réseau électrique national. La centrale délivre une puissance de 1 MWc et a une production annuelle de 11 GWh pour l'approvisionnement partiel en électricité de l'usine de Rite foods. Elle a été mise en service en février 2019 et présente une durée d'exploitation de 25 ans minimum.
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire de la solution « Offre hybride solaire - Rite foods » est réalisée par comparaison, pour un service rendu équivalent, avec le mix énergétique de l'usine qui génère son électricité à partir de gaz naturel (64%) et de diesel (36%) en absence de la centrale solaire hybride.
- L'évaluation de la performance environnementale de la solution « Offre hybride solaire - Rite foods » a été réalisée sur la base d'une analyse de cycle de vie, sur l'ensemble du cycle de vie et en tenant compte de la durée d'exploitation de 25 ans, pour quantifier la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.
- L'unité fonctionnelle considérée est « produire 1kWh d'électricité par an qui tient compte de la durée de vie de 25 ans de la centrale solaire hybride ».
- Le gain significatif retenu et validé par le Comité de Direction « Total Ecosolutions » est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 97%, par rapport à la solution de référence.

Opinion

A notre avis, la solution « Offre hybride solaire - Rite foods » a reçu le label « Total Ecosolutions », dans tous ses aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 31 mars 2021

EY & Associés



Christophe Schmeitzky
Associé Développement Durable